



République
Française

Département
Pas-de-Calais

Arrondissement
Calais

Ville de
Fréthun

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 062-216203604-20250205-2025_02_05-AI



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

Ville de
Fréthun

Arrêté n°
2025_02_05

Du 05 Février 2025

**OBJET : ARRETE MUNICIPAL fixant les tableaux
définitifs annuels d'avancement de grade - Année 2025**

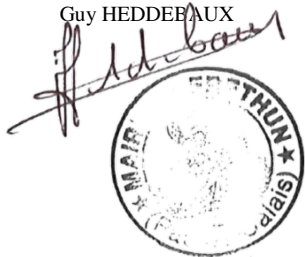
Monsieur le Maire certifie, sous
sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte compte-
tenu de son affichage en Mairie
le

05/02/2025

Et de sa réception en Préfecture
le **05/02/2025**

et informe qu'il peut faire l'objet
d'un recours auprès du Tribunal
Administratif de LILLE ou via
par l'application informatique
«Télérecours citoyens »
accessible par le site internet
www.telerecours.fr, dans un délai
de deux mois à compter de sa
publication et sa transmission..

Le Maire,
Guy HEDDEBAUX



LE MAIRE DE FRETHUN,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et
libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et
obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions
statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois,

Vu la délibération 2019/18 en date du 1^{er} avril 2019 fixant les ratios
d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°2021_07_29 portant détermination des Lignes Directrices
de Gestion des RH de la commune de Fréthun après avis favorable du
CT du CDG62 en date du 3/02/2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du
tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31
décembre de l'année en cours,

ARRÊTE



Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2025 est arrêté définitivement comme suit :

Rang	Nom	Prénom	Grade actuel et Echelon	Date de nomination souhaitée
1	DARRE	PASCAL	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe – Echelon 09	01/03/2025
Nombre de femmes		0		
Nombres d'hommes		1		

Article 2 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2025 est arrêté définitivement comme suit :

Rang	Nom	Prénom	Grade actuel et Echelon	Date de nomination souhaitée
1	BACQUET	MURIELLE	Adjoint Technique Territorial – Echelon 08	01/03/2025
Nombre de femmes		1		
Nombres d'hommes		0		

Article 3 : Le Maire charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.

Fait à Fréthun, le 05 Février 2025

Le Maire
Guy HEDDEBAUX

